



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

Conseil d'Administration du 23 juin 2023
à 17h00, dans la salle du Conseil de Grand Lac, 1500 bld Lepic
73100 AIX LES BAINS

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ		X	
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH		X	
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

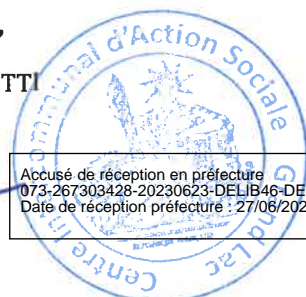
L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16.06.2023

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 23 juin 2023 a été transmis le 16 juin 2023, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 23 juin 2023

Le Président,

Renaud **BERETTI**



DÉLIBÉRATION

N° : 47 Année : 2023

Exécutoire le :

Publiée le :

Visée le :

ADMINISTRATION GENERALE

Convention de partenariat France Bénévolat Savoie – Accord 'Age

Le Président informe que le service Accord 'Age recherche régulièrement des bénévoles pour répondre aux besoins de liens sociaux dont témoignent des aînés isolés habitant sur l'une des 28 communes de Grand Lac.

Ces bénévoles réalisent des visites à domicile ou des appels téléphonique réguliers auprès de ce public. Auparavant, ils signent une charte du bénévolat et une convention tripartite avec l'aîné accompagné et le CIAS. Ils sont régulièrement suivis par les animatrices du service et participent au moins une fois par an au groupe de paroles animé pour eux par une psychologue.

L'association France Bénévolat Savoie promeut l'engagement bénévole associatif en aidant le rapprochement entre candidats bénévoles et associations (site internet, permanences ...).

Le service Accord 'Age n'est pas une association, mais la finalité de ses actions et sa démarche qualitative lui ont permis d'établir un partenariat avec France Bénévolat Savoie qui relaie sa recherche de bénévoles et oriente des candidats.

Ce partenariat est sans impact financier.

Afin de valoriser et de pérenniser ce partenariat, il est proposé au Conseil d'Administration de le préciser dans le cadre d'une convention, selon le document joint à la présente délibération.

Il convient d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre France Bénévolat Savoie et le CIAS Grand Lac.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat France Bénévolat Savoie et le CIAS Grand Lac, jointe à la présente délibération.

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 14
- Présents et représentés : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 23 juin 2023

Le Président,
Renaud BERETTI



Les actes administratifs peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois :

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20230623-DELIB47-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

L'association France Bénévolat Savoie, Maison des associations, 67 Rue Saint-François de Sales, 73000 Chambéry, représentée par Christine Martin, sa présidente,

Et

le Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix les Bains, représenté par Renaud Beretti, son Président, autorisé à signer la présente convention en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du 15 juillet 2020.

Préambule

L'association France Bénévolat Savoie et le Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Lac partagent le même souhait de promouvoir le bénévolat au service de l'intérêt général, et notamment en faveur de la lutte contre l'isolement des personnes âgées isolées.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser les règles de partenariat entre le service Accord'Age du CIAS Grand Lac et l'association France Bénévolat Savoie.

Article 2 : Activités des deux partenaires

Accord'Age

Le service Accord'Age anime un réseau de bénévoles qui réalise des visites à domicile auprès d'ainés qui sont isolés et vivent à domicile sur le territoire de Grand. Il met en relation des aînés et des bénévoles, formant des binômes qu'il suit tout au long de l'année. En moyenne deux fois par mois, le bénévole se rend au domicile de la personne ou l'appelle pour prendre de ses nouvelles et nouer une relation conviviale.

Une convention tripartite est signée entre l'ainé, le bénévole et le CIAS. Le bénévole signe une charte du bénévolat et s'engage à participer au moins une fois par an au groupe de paroles animé par une psychologue et le service. Les animatrices contactent régulièrement les bénévoles et une enquête de satisfaction est réalisée chaque année au domicile des aînés.

France Bénévolat Savoie

Affiliée à France Bénévolat, association reconnue d'utilité publique, l'association France Bénévolat Savoie promeut le bénévolat au service de l'intérêt général. Elle informe et oriente les bénévoles, accompagne les associations dans la recherche de bénévoles, et met en relation bénévoles et associations. Basée à Chambéry, elle tient des permanences à Aix les Bains et Albertville.

Article 3 : Modalités du partenariat

Le service Accord'Age recherche de façon permanente des bénévoles pour développer ses actions auprès des aînés isolés. Il transmet une annonce à France Bénévolat Savoie. Celle-ci est mise en ligne sur le site de l'association et indiquée lors des permanences aux personnes qui souhaitent s'investir auprès des personnes âgées isolées.

Quand une personne est intéressée, elle ou l'association contacte Accord'Age. Ce dernier propose un rendez-vous avec le candidat pour mener un entretien qui permettra de préciser ses motivations, expériences et disponibilités, et de présenter les deux actions possibles (visite à domicile ou appel téléphonique). Si l'entretien est positif, le service met en relation le bénévole avec un aîné en recherchant la meilleure adéquation possible.

Le service informe France Bénévolat Savoie des résultats de la candidature, qu'ils soient positifs ou négatifs.

Article 4 : Suivi du partenariat

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, en prenant effet le jour de sa signature par les deux parties. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Les deux partenaires conviennent d'une réunion annuelle pour évaluer leur partenariat et si nécessaire, envisager des évolutions ou de nouvelles actions.

Fait en deux exemplaires à Aix-les-Bains, le 23 juin 2023

Pour France Bénévolat Savoie

Christine Martin
Présidente

Pour le CIAS Grand Lac

Renaud Beretti
Président



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20230623-DELIB47-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Convention de partenariat avec France Bénévolat Savoie et Accord 'Age

Date de transmission de l'acte : 27/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 27/06/2023

Numéro de l'acte : DELIB47 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20230623-DELIB47-DE

Date de décision : 23/06/2023

Acte transmis par : Muriel BORRELY DUBINI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats
1.4.2. Convention et avenant (document contractuel)
1.4.2.3. Autres